

DURÉE

0,43750 jours (soit 3 heures et 30 minutes)

PRIX

120 € par participant

Soit 144 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Une formation à destination des collaborateurs et personnels évoluant dans le secteur du bâtiment ou de l'immobilier et souhaitant acquérir une culture juridique générale en bâtiment et se familiariser avec la terminologie (vocabulaire) utilisée par les professionnels du droit.

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, ...
- Profesionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salairés de la construction, ...
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.
-

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les sources de contentieux en urbanisme
- Distinguer ce qui est du ressort du droit de l'urbanisme, du droit civil et du droit de la construction
- Discerner les principaux documents d'urbanisme (PLU, PLUI, OAP...)
- Appréhender les principales autorisations d'urbanisme
- Déterminer les étapes administratives à un projet de construction
- Appréhender les servitudes de vue et contraintes d'implantation
- Déchiffrer les recours possibles et connaître les sanctions

**PROGRAMME**

- Présentation de la formation
 - Bienvenue dans votre formation 2'
 - Comment réussir ma formation ? 1'
 - TUTORIEL DE NAVIGATION 4'
- 0. Introduction au droit de l'urbanisme
 - Présentation des objectifs de la formation 4'
- 1. Principes généraux du droit de l'urbanisme
 - VIDEO - Les principes généraux du droit de l'urbanisme 4'
 - Distinguer le droit public et le droit privé (Glisser-déposer) 2'
 - GUIDE - Principes généraux du droit de l'urbanisme 14'
- 2. Les documents d'urbanisme et réglementation



- VIDEO - Les documents d'urbanisme et réglementation13'
- Reconnaître les documents d'urbanisme pouvant être consultés5'
- GUIDE - Les documents d'urbanisme et réglementation17'
- 3. Les autorisations et informations d'urbanisme
 - VIDEO - Les autorisations et informations d'urbanisme28'
 - Identifier la bonne autorisation (N°1)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°2)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°3)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°4)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°5)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°6)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°7)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°8)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°9)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°10)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°11)1'
 - Identifier la bonne autorisation (N°12)1'
 - GUIDE - Les autorisations et informations d'urbanisme20'
- 4. Les démarches administratives d'une construction
 - VIDEO - Les démarches administratives d'une construction18'
 - Distinguer les informations et documents obligatoires au permis de construire5'
 - GUIDE - Les démarches administratives d'une construction15'
- 5. Les servitudes de vue et contraintes d'une construction
 - VIDEO - Les servitudes de vue et contraintes d'une construction4'
 - Distinguer les vues et les jours5'
 - Connaître les distances minimums à respecter (urbanisme)5'
 - GUIDE - Les servitudes de vue et contraintes d'une construction6'
- 6. Contentieux et recours
 - VIDEO - Contentieux et recours en recours8'



- Identifier les principes des recours et contentieux du permis de construire5'
- GUIDE - Contentieux et recours en urbanisme7'
- Questionnaire de satisfaction
 - ✓ Questionnaire de satisfaction1'

**VALIDATION**

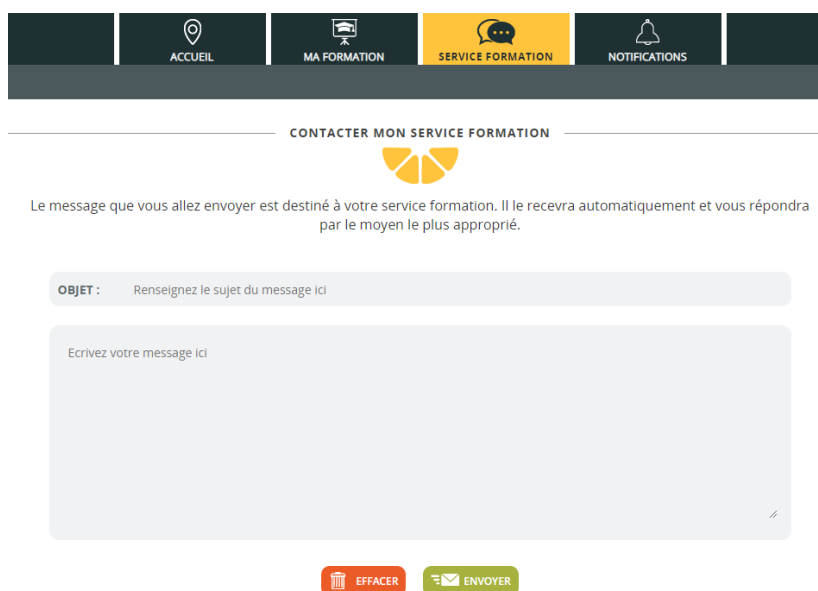
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.